



L'assuré ne peut pas activer son application carte Vitale si :

- Il ne connait pas son numéro de sécurité sociale
- Il ne possède pas de compte ameli
- Il ne possède pas d'adresse email valide renseignée dans son compte ameli
- Il ne possède pas de papier d'identité français ni de carte de séjour délivrée par la France
- Il ne peut pas activer l'application sur deux smartphones simultanément



ETAPE (0) : L'assuré télécharge l'application





L'assuré se rend dans le **Play Store ou Apple Store** pour télécharger l'application **carte Vitale**. L'assuré peut directement scanner un des QR code ci-dessus pour installer l'application.



La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale **ETAPE (1)** : L'assuré accepte les Conditions Générales d'Utilisation de l'appli carte Vitale





La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale **ETAPE (2)** : L'assuré rassemble les pièces justificatives



L'assuré à le choix de présenter sa carte Vitale ou de saisir manuellement son numéro pour se connecter.

Après avoir pris connaissance des pièces justificatives à rassembler, l'assuré clique sur **SUIVANT**



CONTINUER

La démarche pas-à-pas : Création de l'appli carte Vitale **ETAPE (3)** : L'assuré reçoit un code de validation par e-mail



L'assuré clique pour recevoir le code de validation par e-mail



ETAPE (4) : Vérification de l'identité de l'assuré



L'assuré prend connaissance des consignes et clique sur ACCEPTER



ETAPE (4) : Traitement biométrique du visage de l'assuré

L'assuré accepte d'être pris en photo et accepte une comparaison de son visage avec la photo de la pièce d'identité





ETAPE (4) : L'assuré présente son document d'identité



L'assuré suit les instructions et scanne la pièce d'identité demandée (selon le document, cela peut être recto et verso).



ETAPE (4) : L'assuré finalise l'identification de sa pièce d'identité



L'assuré suit les instructions et incline son document d'identité doucement pour mettre en évidence l'hologramme.



ETAPE (4) : L'assuré finalise l'identification de son identité par vidéo



Avant la vidéo, l'assuré s'assure de respecter certaines conditions :

- Un arrière-plan uni et clair
- Pas de contre-jour
- Pas de lunettes de soleil
- Visage dégagé et tête nue

L'assuré appuie sur **« Commencer »** pour prendre en vidéo son visage.



ETAPE (5) : L'assuré choisit un code personnel





ETAPE (6) : L'assuré attend la validation de son dossier



Merci Votre dossier est en cours de validation

Cette validation peut prendre jusqu'à 48h, vous serez informé par e-mail du résultat.

Il vous suffira de lancer l'application et de saisir votre code secret personnel pour finaliser l'activation. Une fois la démarche terminée, l'assurée doit attendre au maximum 48H pour la validation.

Il recevra un mail pour l'informer de l'activation.

Bonjour,

Bonne nouvelle, les contrôles d'identité sont validés !

Vous devez finaliser l'activation de votre appli carte Vitale dès aujourd'hui.

Pour cela, ouvrez votre application et saisissez votre code secret de déverrouillage.

Pour des raisons de sécurité, votre application en attente ne sera conservée que quelques jours. Sans action de votre part vous devrez recommencer son activation.

Vous pouvez présenter votre appli carte Vitale à chaque visite chez un professionnel de santé équipé d'un dispositif de lecture adapté.

N'hésitez pas à lui en parler.

Avec toute mon attention,

Votre correspondant de l'Assurance Maladie



· 文T l'Assurance



ETAPE (7) : L'assuré reçoit la confirmation de l'activation de l'application



Lorsque l'assuré reçoit le mail l'informant de la finalisation de l'activation de son appli carte Vitale, il peut se rendre sur l'application pour se connecter.

L'assuré appuie sur « **Suivant** » pour continuer et rentre son code personnel





ETAPE (8) : L'assuré utilise l'application chez le professionnel de santé

L'assuré appuie sur « QR code » pour présenter sa carte Vitale



L'assuré appuie sur « Sans contact » et active son NFC pour présenter sa carte Vitale (uniquement sur les appareils Android)



ETAPE (8) : L'assuré consulte les différents onglets de l'application



L'assuré peut consulter ses informations personnelles en cliquant sur « Mes infos »





ETAPE (8) : L'assuré consulte les différents onglets de l'application

